

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 8 février 2019.

Porté à l'affichage le 15 février 2019.

Le Conseil Municipal réuni le 8 février 2019, à 20 H, sous la Présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire :

- **ADOpte**, à l'unanimité, le compte rendu de conseil du 7 décembre 2018,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accepter de vendre un excédent communal à un administré pour la somme de 451 €,
- **ENTEND** le bilan du Budget 2018,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à engager, liquider et mandater à hauteur de 51 725.25 les dépenses d'investissement en 2019 avant le vote du budget 2019 et **AFFECTE**, à l'unanimité, les dépenses comme suit :
 - Compte 2113 (terrain aménagé autre que voirie) : 5 100.00 €
 - Compte 21321 (construction bâtiment scolaire) : 7 000.00 €
 - Compte 2152 (installations de voirie) : 9 000.00 €
 - Compte 2181 (installations générales, agencements, aménagements des constructions) : 1 512.00 €
 - Compte 2184 (mobilier) : 28 113.25 €
 - Compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) : 1 000.00 €
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier les travaux de mise en accessibilité des toilettes de la cantine aux entreprises suivantes :
 - EVRL BUCHAILLARD Patrice, pour 4046.59 € T.T.C.
 - EVRL LECUELLE ELECTRICITE pour 528.00 € T.T.C.
 - Didier DELORME pour 2 446.80€ T.T.C.
- **ADOpte**, à l'unanimité, le plan de financement suivant pour ce projet :
 - Coût total du projet : 5 791.16 € H.T. (7 021.39 € T.T.C.)
 - Subvention DSIL : 3 474 € H.T. soit 60% du projet H.T.
 - Autofinancement : 2 317.16 € H.T. soit 40 % du projet H.T.,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier les travaux pour la construction d'une mise à l'eau en bord de Seille à l'entreprise FAIVRE pour un montant de 5 047.80 € T.T.C.,
- **ADOpte**, à l'unanimité, le plan de financement suivant pour ce projet :
 - Coût total pour ce projet : 4 206.50 € H.T.
 - Subvention Région Bourgogne Franche Comté : 1 683.00 € H.T. soit 40 % du projet H.T.
 - Autofinancement : 2 523.50 € H.T. soit 60 % du projet H.T.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre,
- **ADOpte**, à l'unanimité, le plan de financement suivant pour le projet Aire de jeux,

- Coût total du projet : 30 000.00 € H.T.
- Subvention du Conseil Départemental : 7 500.00 € H.T. SOIT 25% du projet H.T.
- Autofinancement : 22 500.00 € H.T. soit 75% du projet H.T.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à faire toutes les démarches pour la mise en œuvre de ce projet (Les décisions concernant ce projet annulent et remplacent celles prises en date du 5 octobre 2018),
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, la mise en place de deux éclairages publics au Roupoix,
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'améliorer la défense incendie au Roupoix en installant un poteau incendie,
- **PREND CONNAISSANCE** :
 - Des informations concernant la réglementation à venir sur les défibrillateurs automatiques,
 - Des propositions de rachat de crédit, en cours d'étude
 - Des informations sur les différentes commissions,
 - De l'avancée des travaux sur le PLVI

La séance est levée à 23h00.

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de LOISY pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Mme Le Maire, Isabelle BAJARD.